

Vous remplacez vos châssis, pensez à prévoir des grilles de ventilation dans les châssis pour éviter des problèmes d'humidité!

Pourquoi faut-il ventiler un bâtiment?

Dans un bâtiment, l'activité humaine produit beaucoup de vapeur d'eau qu'il est indispensable d'évacuer. Voici quelques chiffres : un adulte évapore au cours d'une nuit l'équivalent de 0,4 litre d'eau et une douche produit en moyenne 0,3 litre!

Toute cette vapeur d'eau doit pouvoir sortir de la pièce. A défaut, elle va condenser sur les zones les plus froides. Une bonne ventilation permet aussi d'évacuer la pollution intérieure (CO2, substances chimiques dégagées par des meubles, des peintures...) et de maintenir une bonne qualité d'air intérieur.

Pourquoi y-a-t-il un risque d'humidité accru lors du remplacement de châssis?

Avant la rénovation, les châssis et portes existants sont généralement peu étanches à l'air et laissent sortir en bonne partie la vapeur d'eau produite dans le bâtiment ; la vapeur d'eau restante venant quant à elle se condenser sur le vitrage. Les occupants ont alors le réflexe d'ouvrir la fenêtre pour laisser s'échapper cette humidité.

Les nouveaux châssis ont la caractéristique d'être très étanche à l'air et donc de ne plus laisser sortir la vapeur d'eau. De plus ces fenêtres sont également très isolantes, ce qui est une bonne chose, mais qui a également comme conséquence dans le cas de murs non isolés que l'eau ne condense plus comme avant sur la fenêtre mais sur les murs qui sont désormais les zones les plus froides. Les occupants ne réalisent donc pas qu'il y a de la condensation et n'ont donc plus le réflexe d'aérer. Ce n'est seulement que lorsque des moisissures apparaissent sur les murs que les occupants prennent conscience du problème. Par ailleurs, les problèmes de condensation ne pourront être que difficilement résolus par une aération régulière, car l'eau condensée sur un mur est partiellement absorbée et met beaucoup plus longtemps à sécher que sur un vitrage.

Un cas vécu



Voici l'exemple d'une institution hébergeant des personnes handicapées dans un bâtiment des années 60 non isolé. Aucun problème d'humidité ni de moisissures n'était rencontré dans ce bâtiment. En 2010, l'institution procède au remplacement des châssis. Après un seul hiver des problèmes de moisissures importants sont apparus. Les châssis posés ne disposent pas de grille de ventilation, l'humidité produite pendant l'occupation des chambres par la personne

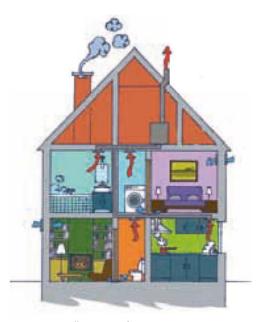
hébergée ne peut donc pas quitter de la pièce et vient condenser sur les murs, qui sont plus froids que le nouveau vitrage.

Trois critères à respecter pour assurer une bonne ventilation et éviter les problèmes d'humidité!

Afin d'assurer une bonne ventilation dans un bâtiment, il faut veiller à assurer :

- une amenée d'air frais dans les pièces de vie (séjour, chambre, bureau...)
- une circulation entre les pièces
- une extraction de l'air dans les pièces humides (salle de bain, cuisine, WC, buanderie)

A moins que votre bâtiment dispose déjà d'un système de ventilation double flux (pulsion et extraction d'air mécanique) ou que vous comptez en installer une prochainement, il est indispensable



Source illustration : Rénover pour consommer moins d'énergie : guide pratique

- de prévoir des grilles de ventilation dans les châssis des pièces de vie afin d'assurer cette d'amenée d'air frais
- d'installer des extracteurs d'humidité dans les pièces humides et une hotte dans les cuisines.
- De prévoir des jours sous les portes, ou des grilles dans les portes ou dans les murs intérieurs permettant la circulation de l'air entre les pièces

Il doit toujours avoir une circulation de l'air dans le bâtiment avec des entrées, des sorties et des passages clairement organisés!

Pour limiter les déperditions d'énergie, cette ventilation doit cependant être contrôlée (via des grilles réglables, par exemple).

L'intégration d'une grille de ventilation engendre un faible surcoût lors du remplacement de châssis, certainement au regard des risques pour la santé et du coût supplémentaire pour résoudre un problème de moisissures qui apparaîtrait après ces travaux.

Pour en savoir plus, des brochures sur la ventilation et sur les problèmes d'humidité et de moisissures sont téléchargeables gratuitement sur

le portail de l'énergie de la Wallonie. <u>www.energie.wallonie.be</u>. Tapez « condensation et moisissure » dans le moteur de recherche (en haut à droite dans la page d'accueil)

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le guichet des Facilitateurs URE de Wallonie:

Mail: facilitateur.ure.batiment@icedd.be

Tel: 081/25.04.98

Fiche réalisée par le service du Facilitateur URE non marchand de Wallonie